
Extrait du Priuilege du Roy.

PAR grace & priuilege du Roy donné à Poictiers, & signé par le Roy en son Conseil Cramoisy, il est permis à SEBASTIEN CRAMOISY, marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & Imprimeur ordinaire du Roy & de la Reyne, Bourgeois & ancien Escheuin de cette ville de Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn liure intitulé, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable és Missions des Peres de la Compagnie de IESVS, en la Nouvelle France, és années 1650. & 1651. enuoyée au R. P. Prouincial de la Prouince de France, par le Superieur des Missions de la mesme Compagnie*, Et ce pendant le temps & espace de dix années consecutiues, avec defenses à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer ledit liure sous pretexte de déguisement ou changement qu'ils y pourroient faire, à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuilege.

RELATION